



Concertation préalable portant sur l'extension du port de Galisbay

Réunion publique de clôture

Compte-rendu

Informations générales :

- Date de l'événement : 05/12/2024 – 18h – 20h
- Lieu de l'événement : CCISM
- Nature de l'événement : réunion publique
- Nombre de participants : 17 (nombre à distance via Facebook Live à préciser)
- Nature / types de publics : tous public

Intervenant·es :

- Alberic Ellis, directeur général de l'Établissement portuaire de Saint-Martin (EPSM)
- Alain Richardson, premier vice-président en charge de l'économie et des ressources de la Collectivité territoriale de Saint-Martin (CTSM)
- Myriam Lubino-Bissainte, garante (CNDP)
- Pascal Nicolle, animateur principal et Baptiste Xirau, animateur secondaire (La suite dans les idées)

RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

La réunion publique de clôture était une réunion à destination des Saint-Martinois et Saint-Martinoises pour restituer la démarche de concertation des participant·es, présenter le bilan de cette démarche réalisé par la CNDP, et présenter les dispositifs projetés par l'EPSM et la collectivité de Saint-Martin pour la concertation continue qui suivra.

La réunion publique s'est articulée autour de trois grands temps :

- Partie 1 : Quel bilan de la concertation ?
- Partie 2 : Quelle suite du projet avec la Collectivité ?
- Partie 3 : Les prochaines étapes

1.1. Lancement de la réunion

L'animateur invite la Collectivité à faire un mot d'introduction.

- **Monsieur Alain Richardson** remercie l'ensemble des participant·es présent·es. Il revient sur la démarche de concertation mise en œuvre par l'EPSM et la Collectivité au premier semestre autour de l'extension du port et souligne la richesse des échanges qui ont eu lieu pendant la concertation préalable. Il rappelle aussi le caractère majeur du projet d'extension du port pour Saint-Martin, qui aura des impacts importants et qui mérite donc un dialogue approfondi avec les habitants. Il confirme le soutien de la Collectivité au projet, soulignant qu'elle s'est engagée auprès de l'EPSM à participer au financement de celui-ci à hauteur de 20 à 30 millions d'euros, qui doivent être engagés via son Plan pluriannuel d'investissement (PPI) en passe d'être validé. Il indique que le projet d'extension du port s'intègre à celui de territoire mené par la Collectivité et qu'à ce titre, il participe au développement de l'activité et de l'île souhaité par la Collectivité, notamment pour la jeunesse. Il remercie enfin la CNDP pour l'accompagnement de ses garant·es jusqu'à présent dans le dialogue nécessaire avec les habitants.

L'animateur donne ensuite la parole à **Monsieur Albéric Ellis**, qui a notamment organisé la concertation préalable. Celui-ci indique l'enjeu capital du projet pour l'EPSM, et précise que, dans l'ensemble, la concertation a permis d'établir un consensus sur l'utilité et l'opportunité du projet. Il précise que l'EPSM cherche d'autres sources de financement en plus de la Collectivité, et que le démarrage des travaux est prévu à partir de 2026.

L'animateur invite enfin la garante à prendre la parole.

Madame **Myriam Lubino-Bissainte** remercie les participant·es présent·es et rappelle son rôle de garante des échanges. Elle précise que la CNDP a émis des recommandations suite à la concertation préalable et que les porteurs de projet vont y répondre. Elle indique qu'elle accompagnera la démarche jusqu'à la fin de la concertation continue, en binôme avec M. Roger Annicette, garant.

L'animateur présente les grands temps de la réunion.

1.2. Partie 1 : Quel bilan de la concertation ?

L'animateur revient sur la démarche de concertation réalisée, son calendrier et ses résultats sur l'ensemble des dispositifs déployés. Il souligne l'importance des moyens déployés pour la communication de la démarche et le nombre de personnes touchées : 10 rencontres publiques, 2 débats mobiles (Super U Marigot et Port), 9 ateliers thématiques (à Marigot et Grand Case) et une visite du port. En moyenne, une douzaine de participant·es ont participé à chacun des ateliers et la visite de port a mobilisé plus de 400 participant·es.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Albéric Ellis pour préciser les principaux points qui ressortent de la concertation.

Monsieur Albéric Ellis indique que l'accueil du projet pendant la concertation préalable a été extrêmement positif. Dans l'ensemble, le projet n'a pas été remis en cause et fait l'objet d'attentes fortes en termes de souveraineté et de compétitivité de la part des habitants : le projet est vu comme un moyen de mieux se positionner en tant que port et de capter plus facilement les transports de marchandises, notamment face à l'autre côté de l'île. Le port capte environ 25 % des marchandises destinées à l'île pour l'instant. Il indique qu'un certain nombre de points ont fait l'objet de questions : le financement du projet, les impacts environnementaux (dont le dragage de 750 000 m³ de sable, la destruction d'une partie des fonds marins, etc.), l'organisation de l'accueil sur le quai et les mobilités associées entre autres. La concertation a permis d'identifier 10 orientations stratégiques à prendre en compte dans le projet. Il indique que l'étude d'impact, regroupant 35 études dans un dossier de plus de 3000 pages

pour un coût d'environ 1,5 millions d'euros, est terminée et déposée en vue d'obtenir l'autorisation environnementale.

L'animateur invite la CNDP à réagir à cette présentation.

Madame **Myriam Lubino-Bissainte** indique que l'une des recommandations de la CNDP a été de veiller à l'intégration du projet d'extension du port dans le projet de territoire de la Collectivité. Elle souligne qu'à ce stade, les premières réponses données par le Port et la Collectivité répondent aux recommandations de la CNDP, notamment sur les études d'impacts, le financement et le projet de territoire. La CNDP est donc là pour continuer à accompagner le projet et faire en sorte que la population soit également une partie prenante.

L'animateur propose ensuite un temps de question pour la salle ; aucun participant ne prend la parole.

1.3. Partie 2 : Quelle suite du projet avec la Collectivité ?

L'animateur indique ensuite que le projet d'extension du port s'intègre dans la transformation du territoire menée par la Collectivité. À ce titre, il se situe à proximité d'un certain nombre de projets de la Collectivité. Certains étaient déjà prévus au moment de la concertation préalable (par exemple l'extension de l'usine de production d'eau potable) et d'autres ont émergé depuis. Il invite la Collectivité à préciser les informations autour de ces différents projets.

1.3.1. Présentation des projets connexes au projet d'extension du port

Monsieur Igor Rembotte (Directeur de l'environnement de la Collectivité) prend la parole et revient successivement sur les projets connexes à l'extension du port. Le contenu de ces présentations est résumé ci-après :

- **L'usine de production d'eau potable** : le sujet avait déjà été évoqué pendant la concertation préalable, certain-es habitant-es ayant soulevé des inquiétudes quant à la perturbation de la production d'eau potable par les travaux du port. Un atelier spécifique sur le sujet avait été organisé ; le projet d'extension du port prévoit déjà des mesures de protection pour empêcher une trop grande turbidité de l'eau au niveau du point de captage de l'usine. Celle-ci fait l'objet d'un projet d'extension car elle arrive à saturation en termes de performance : l'établissement des eaux mène donc un projet de construction d'une unité neuve pour répondre aux besoins futurs de l'île. Le terrain du projet est maîtrisé par la Collectivité. Le projet est prévu pour 2026-2027, avec une potentielle enquête publique en 2025, incluant notamment les conseils de quartier concernés.
- **Le projet d'usine de production d'énergie par biomasse liquide, d'Albioma** : moins connu, ce projet est inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Collectivité pour pallier le déficit de production locale. La PPE intègre aussi des opportunités d'autres énergies vertes, comme le solaire et l'éolien offshore. La production se fera à partir de biomasse liquide (essentiellement colza), donc dans le champ des énergies dites « vertes ». À proximité directe du port pour limiter le transport, le projet vise à produire 20 MW. Il s'étend sur 2,100 ha, sur la zone d'aménagement globale à proximité du port (voir plus loin). La mise en fonction est prévue pour 2028-2030. En revanche, le terrain n'étant pas maîtrisé par la Collectivité, une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) (ou toute voie qui pourrait aller plus rapidement) est envisagée. L'enquête publique pour ce projet est prévue pour 2025 également si l'acquisition du terrain se réalise d'ici là.
- **L'aménagement de la parcelle « AN 350 » à proximité du port / ouverture à l'urbanisation du Morne Valois**. Cette parcelle de 21 ha sera utilisée pour des projets diversifiés. La partie nord, au plus proche du rond-point, sera dédiée à l'unité de production énergétique (10 % de la surface globale). Le reste répond à des besoins de développement et d'aménagement : constructions d'habitations, création d'une zone d'activité, avec des espaces d'accueil, des espaces verts, etc.
- **Le projet de modification du giratoire d'agrément au nord de Marigot** : le giratoire représente un verrou pour rentrer dans Marigot et en sortir du fait de la densité de la circulation.

L'aménagement du rond-point va être refondu en totalité, en se coordonnant avec les autres projets d'aménagement, y compris le projet de liaison entre le port de Marigot et l'aéroport de Grand Case. Ce projet est prévu à échéance plus tardive que les projets ci-dessus.

- **Le projet de contournement routier faisant la liaison entre le port et l'aéroport** : ce projet est envisagé par la Collectivité depuis plusieurs années. Son objectif est de fournir un délestage significatif de la circulation actuelle sur la route de Marigot à Grand Case, le matin et le soir notamment. Le projet est découpé en trois sections. La première fait le lien entre le giratoire d'agrément et le port ; la seconde fait le lien entre le port et la connexion à Grand Case ; la troisième relie la Savane à l'aéroport. Les sections du projet seront construites successivement, en commençant par le tronçon à proximité du port et en impliquant la population à chaque étape. Ce contournement routier est une opportunité de gérer les espaces naturels sur son tracé ou à proximité, pour l'instant non gérés (ex : étang Guichard, ravine de Colombier...). Seule une partie du foncier est maîtrisée à ce stade par la Collectivité.
- **Le projet de centre technique et opérationnel de prévention et de gestion des risques** : le projet vise à réhabiliter le bâtiment des services techniques de la Collectivité. Ceux-ci travaillent en effet dans des conditions déplorables actuellement, du fait du passage de l'ouragan Irma. Le projet sera mis en place à moyen terme, les travaux pouvant démarrer avant 2027.
- **Le projet de rénovation de la salle omnisport** : cette salle touchée par Irma également a fait l'objet d'une déconstruction de tout ce qui devait l'être. Il n'y a pas de projet acté pour l'instant, mais les murs du bâtiment sont conservés et disponibles pour en faire un projet concret. Beaucoup de perspectives sont possibles : activités sportives, culturelles... La maîtrise foncière est assumée par la Collectivité. Le but est de démarrer les travaux au plus vite, une fois un projet ancré.
- **L'aménagement du parking en front de mer de Galisbay** : toujours à proximité du port, ce parking vise notamment à accueillir la fourrière automobile de la Collectivité. Le projet d'aménagement de cet espace est tourné notamment vers la création d'espaces verts et d'ilots de fraîcheur au bénéfice de la population, pour lutter contre le réchauffement climatique. Le projet comprend aussi le réensablement de certaines plages de Galisbay. Les études environnementales pour ce projet sont en cours.

1.3.2. Temps d'échange

A la suite de la présentation les participant·es ont été invité·es à réagir et/ou à poser des questions.

Intervention 1 :

« Justement, je reviens sur le dernier sujet, le réaménagement du parking. Durant les concertations, on avait évoqué un principe de circulation douce. Entre le port, c'est-à-dire l'arrivée des futurs croisiéristes qui ne seraient pas du tourisme de masse, et une liaison douce jusqu'à Marigot. Et l'idée durant nos discussions avait été justement que cet espace de parking un petit peu plus loin serait un endroit qui serait en liaison directe avec le port. On se demandait juste comment on fait la liaison entre cet espace-là et toutes les usines EDF et production d'eau. Et s'il ne serait pas judicieux dans les aménagements de réfléchir à pousser un petit peu plus la réflexion pour pouvoir vraiment créer cette liaison, parce que là, on voit bien qu'il y a d'un côté l'extension du port, et de l'autre, le réaménagement de la zone EDF pour l'extension de la centrale et la bioénergie. J'en suis extrêmement ravie, mais quid de la liaison jusqu'au parking depuis le port en liaison douce pour tout le monde ? »

Réponse de Monsieur Igor Rembotte :

« Alors, il y a effectivement beaucoup d'autres projets portés par la Collectivité, mais on ne voulait pas phagocyter le moment. Mais sur les problématiques de mobilité, la Collectivité est en train de mener sa réflexion, donc de se doter d'un plan territorial

de la mobilité dans lequel est évidemment intégré les nécessités liées à la mobilité, à la circulation douce. Et je vais le faire de mémoire : sur les liaisons entre le port de Galisbay, le front de mer de Galisbay et même jusqu'à l'intérieur, jusqu'à la rue de Hollande, il y a des projets en cours pour faciliter le déplacement pédestre ou à vélo sur ces axes-là. Ça se fait concomitamment aussi à une volonté de la direction de mieux gérer les problématiques d'eau pluviale. Quant à un moment donné, on pense à un aménagement de type ravine ou de type exutoire, on pense en même temps à une liaison qui soit pédestre... »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« Monsieur Ellis l'avait indiqué aussi par rapport à l'accueil et au départ de la croisière. Aujourd'hui, c'est vrai que le terme qu'on utilise souvent, c'est le water taxi. Mais la possibilité de pouvoir partir du port vers la baie de Marigot par les tenders fait partie des solutions douces et aussi permettant de ne pas charger les voies terrestres pour permettre cette mobilité. »

L'animateur se tourne ensuite vers Monsieur Alain Richardson et l'invite à réagir sur le fait de poursuivre ou non officiellement le projet.

Monsieur Alain Richardson affirme qu'il faut poursuivre le projet, que la Collectivité soutient l'EPSM dans la poursuite du projet. Il revient sur la nécessité impérative pour Saint-Martin de développer le port. Cette nécessité est due à la réorganisation du trafic maritime dans les Caraïbes : les conteneurs à destination de Saint-Martin vont passer par les ports de Guadeloupe et de Martinique, engendrant quasiment une semaine de délai supplémentaire. Cela acculerait l'île et l'obligerait à renoncer à la consommation d'un grand nombre de produits, notamment les produits frais et à date limite de consommation (DLC) courte. Développer le port permettra d'accéder à d'autres sources d'approvisionnements, notamment étasuniennes. Il revient également sur l'opportunité pour le développement du commerce vers et depuis Saint-Martin, qui amènera les distributeurs à considérer la position stratégique de l'île pour la distribution de produits en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

Monsieur Albéric Ellis complète les propos de Monsieur Alain Richardson en précisant que la ligne maritime entre la Métropole et la Guadeloupe et la Martinique engendrera la suppression de la ligne maritime directe entre la Métropole et Saint-Martin, à partir de 2025-2026. Étendre le port en améliorant son tirant d'eau et ses capacités d'accueil et de stockage est donc fondamental pour développer d'autres lignes maritimes, et c'est maintenant qu'il faut le faire. Agrandir le port, plus que jamais, c'est maintenant. Pour ce qui est des croisières, il indique que le port de Galisbay n'est pas le plus adapté à leur accueil, et qu'il convient de l'aménager pour accueillir cette clientèle. Par ailleurs, l'accueil de marchandises supplémentaires permettra d'approvisionner plus facilement les croisières (notamment en partance de l'île) et de faire séjourner plus facilement les touristes à Saint-Martin. Le dossier d'autorisation environnementale est terminé et déposé à la DEAL. Il indique attendre en février l'avis de complétude de la DEAL sur le dossier, et l'autorisation environnementale avant la fin 2025.

Intervention 2 (Bernadette DAVID, 2e vice-présidente déléguée au cadre de vie) :

(Traduit de l'anglais) « Bonsoir. D'abord, je voulais féliciter le directeur et le conseil d'administration du port. Cela fait des années que nous parlons de développer le port. Ce qui aurait pu se faire avec 20 millions est maintenant beaucoup plus. Et c'est une proposition audacieuse ! L'audace de prendre le taureau par les cornes et de dire « c'est maintenant ou jamais ». Parce que nous avons une responsabilité vis-à-vis de la génération suivante. Et nous ne pouvons pas dépenser ce genre d'argent en envoyant nos enfants à l'étranger. Et puis il n'y a pas de raison pour qu'ils reviennent parce que nous n'aurons plus rien à leur offrir. Et je pense que ce projet, les opportunités qui vont se développer sont incroyables. Et je crois que nous devons tous nous engager dans ce projet, parce que nous parlons de l'avenir de notre île, de l'avenir économique de cette île. Et ça va se faire par le Port. Merci. »

Intervention 3 :

« Alors justement, moi j'ai une petite question. On parlait de financement, c'était peut-être le temps d'échange d'avant, mais est-ce qu'on est proche d'avoir, comment dire, de trouver cet investisseur privé pour lequel vous étiez déjà en recherche au moment de la concertation ? Est-ce que l'appel d'offres a été finalisé ? Et où est-ce qu'on en est justement de cette attribution de marché au secteur privé ? Sans cela, pas de projet en fait. Donc forcément, c'est un point important. »

Réponse de Monsieur Albéric Ellis :

« Pour répondre très concrètement, l'appel d'offres n'a pas été lancé. À ce stade, nous ne pouvons pas lancer d'appel d'offres tant que toute la phase d'études puis d'enquête publique n'est pas finie. Donc, 2025 sera aussi l'année pour nous, effectivement, de boucler ce financement. Ce que je peux dire sur le financement privé, nous avons déjà effectué quelques sourcings. Le projet a été, à l'occasion de déplacements professionnels sur certains salons, présenté à quelques opérateurs. Le projet reçoit un accueil extrêmement favorable. Et nous n'avons pas de doute qu'une fois qu'il sera lancé, il trouvera preneur. Mais pour ce faire, nous devons aussi boucler la participation publique. Donc nous avons reçu une confirmation de la Collectivité sur son niveau de participation à travers le PPI, à charge pour nous, autorités portuaires, d'aller chercher auprès d'autres financeurs publics le complément et ce sera là tout le travail que nous allons mener en 2025. »

L'animateur invite Monsieur Alain Richardson à compléter les propos de Monsieur Albéric Ellis sur la question de l'engagement financier de la Collectivité auprès du port, et de comment cet engagement va pouvoir être tenu dans le contexte économique et budgétaire actuel.

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« C'est pour ça que l'on parle de PPI, de plan pluriannuel d'investissement. Les travaux sont terminés. Il y a juste, je dirais, la...les dernières décisions politiques sur notre PPI en termes de tel investissement, telle année, etc. Nous avons déjà aussi travaillé avec notamment l'AFD et la Banque des Territoires qui sont engagées dans ces études et dans cet accompagnement. Il faut savoir qu'un certain nombre d'outils financiers sont déjà actés. Le CTC, ça s'appelle... En fait, avec l'État, sur les 3 années à venir... C'est un contrat de plan qui acte déjà des engagements financiers de l'État. Il y a aussi les enveloppes de fonds européens pour certains. Il y en a d'autres comme le fonds vert, etc. Donc, c'est l'ensemble de ces outils et la participation financière, que ce soit l'AFD, la Banque des territoires, etc. qui nous permettent d'avancer.

Et puis d'ici mi-2025, on va arrêter et valider la création d'un fonds d'investissement ou de fonds au pluriel d'investissement sur le territoire qui, une fois finalisés au niveau des études et des autorisations, pourraient permettre même une canalisation de financements privés de particuliers qui souhaitent investir dans ces fonds, comme nous avons en plus la compétence fiscale. Donc, nous voulons rendre ces fonds attractifs à travers par exemple des exonérations d'impôts sur les intérêts pour les fonds investis dans ces fonds. Et donc voilà un ensemble d'outils qui vont être mobilisés.

Sur un certain nombre d'autres projets, il y a d'autres partenaires. Il y aura des PPP – des partenariats publics privés – et des financements pourraient être portés directement par le privé et par le biais de location ou autre. En plus, nous avons un outil important de la collectivité, la SEMSAMAR, qui est un opérateur, mais aussi une institution qui investit lourdement sur le territoire. Donc voilà tous les outils et

toutes les options qui s'offrent à nous pour pouvoir financer notre PPI et donc réaliser selon un calendrier qui sera défini l'ensemble de ces investissements. Bien sûr, je le précise et ça me fait toujours plaisir de le dire, la Collectivité fera les efforts nécessaires dans sa gestion pour pouvoir dégager un maximum d'autofinancement pour aussi garantir, je dirais, le niveau d'endettement possible parce qu'on serait, je dirais, rigoureux dans la gestion et donc on pourra dégager des niveaux importants d'autofinancement. Le PPI va être validé. Et on a même déjà vu avec l'établissement Portuaire un petit peu quelles sont les périodes au cours de quelles années les fonds vont devoir être versés. Il n'y aura pas... Je vais reprendre la fourchette des 20 à 30 millions à verser. Ces fonds vont être versés en fonction de l'avancement des travaux. Et donc sur une période de 2-3 années. Donc, c'est étudié. Je ne dis pas que c'est ficelé, puisqu'il y a les derniers arbitrages qui seront réalisés d'ici quelques semaines.

Intervention 4 (Mme Barré) :

« Bonsoir, madame Barré. C'est seulement pour vous féliciter parce que je me souviens dans les années 1997, c'était les Ponts et Chaussées avec la mairie qui était située où se trouve la Romana et tout ça. Et puis, on avait une réunion concernant le port. Et puis, M. Cellier – il était l'ingénieur – a dit que normalement, on ne peut pas parce qu'il y a des roches. Il y a des roches, on ne peut pas le faire. En 2007, maintenant, c'est la Collectivité. Et tant que c'était Louis Fleming et puis on était là-bas et tout parce qu'on a changé (inaudible) quatre fois et puis là on a dit que normalement la même chose qu'on ne peut pas on ne peut pas le faire et la même chose c'était pour l'aéroport et là maintenant je suis très contente de voir qu'on peut le faire. Et moi, je félicite mon cousin, mon cousin et mon élu préféré, M. Richardson. Et tout, je vous félicite. Je suis très contente. Merci. »

Intervention 5 (Maggie Gumbs, chargée de mission au sein de la collectivité de Saint-Martin) :

Oui, bonsoir. J'entends bien qu'il y aura des nouveaux services, de nouvelles compagnies maritimes, la croisière ? Oui, je suis Maggie Gumbs, chargée de mission au sein de la collectivité de Saint-Martin. Donc j'aimerais savoir, est-ce que vous avez aussi planifié pour la main-d'œuvre, former les jeunes en parallèle, et pas seulement former les jeunes, mais aussi des logements, puisque de nouveaux métiers, de nouvelles personnes qui vont arriver, est-ce qu'il y aura des logements aussi pour héberger ces personnes ?

Intervention 6 (Daniel Arnel, président du conseil d'administration de l'EPSM) :

« Une petite question que je vais vous poser, est-ce que, je dirais, l'instabilité du gouvernement peut retarder ce projet ? »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« Déjà sur la question, comme je l'ai dit, on a déjà un certain nombre d'outils qui sont validés, le CCT, le FEDER, etc. Donc, il y a déjà des outils financiers, des fonds qui sont actés. C'est vrai que par rapport à l'importance de ce projet et d'autres projets, je viendrai tout à l'heure à la question du logement, le président Mussington, à chaque déplacement, il visite les ministères et même au niveau de l'Élysée pour toujours faire entendre la voix de Saint-Martin et obtenir tous les accompagnements supplémentaires nécessaires. Donc, l'instabilité, c'est vrai, sur ces aspects aura un impact et ce, d'autant plus qu'il était prévu dans le cadre de ce processus qu'on appelle le SIOM, en mars 2025 les réunions au niveau de cette structure

interministérielle pour avancer sur un certain nombre de dossiers. En l'absence de gouvernement fin d'année, est-ce que ces dates vont être maintenues ? Donc, il pourrait y avoir quelques impacts. Mais globalement, les moyens sur les 4 à 5 années à venir, les moyens financiers, 3 à 5 années à venir, sont actés en grande partie.

Sur la question, et j'en ai parlé tout à l'heure, ces investissements, le port, etc., ne sont pas réfléchis, on dit en anglais « in a vacuum ». C'est parce que ce sont des équipements structurants, c'est parce que ce sont des opportunités pour le territoire en termes de développement et donc en termes d'emploi pour notre population au sens le plus large, que ce projet va se réaliser. Je l'ai précisé tout à l'heure ou dans une des réunions que j'avais aujourd'hui, il est important que nous puissions offrir des opportunités non seulement à la population qui est sur le territoire mais nous avons chaque année des centaines de jeunes qui sont obligés de quitter le territoire pour poursuivre leurs études, qu'il s'agisse dans les universités ou grandes écoles aux Antilles, au niveau de l'Hexagone ou même au niveau européen ou même au niveau des États-Unis et ailleurs. Ce genre de projets est destiné à offrir à ces Saint-Martinois formés, professionnels, d'avoir des opportunités de retour.

Sur la question du logement, et c'est vrai que sur un des plans, notamment sur le foncier AN350, Jojo Fleming, il y a, dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble, il y a un projet de logement. Un peu plus haut, la Collectivité a exercé son droit de préemption sur un autre foncier et la Collectivité est propriétaire de l'autre foncier qui monte vers le haut de Mont-Vernon et ce foncier est destiné à recevoir des logements. Tant au niveau de la promotion, donc où des gens peuvent devenir propriétaires, ou des logements intermédiaires et des logements sociaux. En plus, la Collectivité a adopté il y a quelques mois son PLH, son plan local de l'habitat, avec une ambition que sur le territoire, en 6 ans, nous allons devoir construire 1 800 logements. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en tant que PDG de la SEMSAMAR, je sais de quoi je parle. Aujourd'hui, on a un niveau de demande de logement de l'ordre de 3 500 en termes de demandes. Il ne s'agit pas, et je vais être très clair, de logements sociaux exclusivement. Il ne s'agit pas non plus de logements construits et gérés exclusivement par les bailleurs sociaux. Dans le PLH, tout investisseur privé qui construit des logements peut obtenir les aides lorsque le projet remplit des conditions. Et dans certains cas, je crois que c'est entre 30 et 40 000 euros par logement construit. Donc il s'agit d'outils et de moyens financiers pour accompagner les bailleurs privés aussi. Donc il y a une réalité. Je terminerai par cela sur la question du logement. Il a été tiré du recensement de la population de l'INSEE, pas de l'ITSEE, puisque nous avons notre propre institut, en fait, que c'est Saint-Martin et ça, c'était en 2021, il y avait de l'ordre de 2000, allez, je vais arrondir peut-être, 2200 logements vacants. Au centre-ville de Marigot, la politique de redynamisation qui va être menée sera aussi, par le biais de création, et même certains ont déjà été mis en place, d'incitations fiscales, de moyens d'accompagnement, pour la requalification d'un certain nombre de logements qui sont vides, parce qu'effectivement, comme dans un certain nombre de villes, la population a eu tendance à quitter les centres-villes pour habiter ailleurs. Et donc, on se retrouve avec des villes au-delà des 17 heures, qui deviennent des villes fantômes, un nombre assez conséquent d'anciens logements qui sont vides. Notre ambition est effectivement de ramener de la population vers le centre-ville et donc les dispositifs nécessaires vont être mis en place et certains sont déjà en place pour pouvoir accompagner les propriétaires qui acceptent de réparer, rénover et mettre en location leur logement. Je terminerai aussi en disant que d'ici le mois de février, la convention entre la Collectivité, l'État et Action Logement sera signée parce que jusqu'à aujourd'hui, Action Logement n'intervient pas sur le territoire de Saint-Martin. Action Logement a une force de frappe très importante parce que, grâce au 1 % de logement qui a été mis en place, les salariés peuvent obtenir du financement pour devenir propriétaires. Et il y a un certain nombre d'autres services, d'autres

aides d'action logement qui vont pouvoir accompagner aussi les bailleurs dans le processus de construction et Action Logement est aussi bailleur ici à Saint-Martin et en Guadeloupe par le biais de la société SIG. Donc, l'objectif des 1800 logements est atteignable parce que nous nous sommes assurés que tous les intervenants qui permettent de financer ou de rendre possible la construction, la rénovation de logements qui existent au niveau national, soient opérationnels sur le territoire, même si aujourd'hui nous ne bénéficions pas de la ligne LBU puisqu'on a récupéré la compétence logement mais aujourd'hui grâce à la politique mise en place par la Collectivité du logement à Saint-Martin dans les quelques années à venir il y aura effectivement des logements tant à titre de logement locatif mais aussi de logement en accession à la propriété pour notre population. Je terminerai par ceci : il y a aussi cette ambition menée par ce gouvernement sur la question foncière. Tout le monde a entendu ou connaît la problématique du foncier des Beaupertuis, notamment, tout le foncier qui était destiné à la vente aux enchères. On sait que ça aurait été des spéculateurs. La Collectivité s'est engagée et aujourd'hui est en attente de la réponse du liquidateur sur son offre de racheter je ne sais plus combien de milliers de mètres carrés, d'hectares, pardon, d'hectares de fonciers. Et aussi, je le précise, la SEMSAMAR s'est aussi associée à la Collectivité pour sécuriser du foncier afin de pouvoir développer sur le territoire des lotissements. On appellera ça désormais des lotissements territoriaux. A l'époque, il y avait des lotissements communaux. Mais on connaît que dans notre culture, dans notre âme, dans nos gènes, être propriétaire de sa maison, de son petit lopin de terre, c'est Saint-Martinois. Et donc nous avons cette ambition de permettre cela et de rendre cela accessible à tous ceux qui ont cette ambition.

Intervention 7 :

« Monsieur le vice-président, il faut faire très attention avec les logements. Parce que ce que je vois pour nous, dans le quartier d'Orléans, les logements, les gens, ils vivent sur eux-mêmes. Et ça devient des ghettos. Et comme vous venez de dire que vous allez faire des gens habiter en ville, commencez par le quartier d'Orléans pour les amener en ville. Merci. »

Intervention 8 :

« Bonsoir, c'est M. Nicomo Sylvestre. J'étais là depuis le début des concertations. Et je constate qu'on a travaillé les yeux bandés. Et je l'ai dit dès le début, on n'a pas de visibilité sur ce que fait la Collectivité. Nous avons travaillé sur une zone plutôt touristique. Et M. le vice-président nous a présenté une zone industrielle. Donc, quel impact ça aura sur le travail qu'on a fait en ce qui concerne le développement de ce secteur ? La présentation que vous avez fait, c'est une zone industrielle. Et même dans l'affiche que le directeur a présentée, c'était zone industrielle, industrielle, industrielle. Pourtant, lors des réunions de concertation, nous travaillons dans une zone touristique. »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« Je me souviens avoir dans certains ateliers et avoir dans la présentation que j'avais faite ici un port. C'est un équipement qui, je dirais, automatiquement entraîne un arrière-port. C'est soit de l'activité qui peut être liée au stockage, à l'agile logistique, aux activités un petit peu de transformation, de semi-transformation. Donc, qui dit port dit nécessairement, ou sauf si on souhaite perdre ses opportunités, et je l'ai dit tout à l'heure, Saint-Martin est naturellement un hub. L'aéroport de Juliana est un hub. Le port de Point Blanche, tout comme le port de Galisbay, sont des hubs. Et donc, automatiquement, il y a l'ensemble de ces activités que l'on peut appeler industrielles. Mais bon, ce n'est pas une activité industrielle au sens de

grosses industries, de transformation, etc. Mais ce sont des activités annexes et connexes qui fonctionnent avec l'activité portuaire. Toute la partie logistique, et comme je l'ai dit, l'avantage pour nous d'être un territoire hub, avec ses accès par rapport à l'Europe, par rapport aux États-Unis, je l'ai dit, offre des opportunités pour nous d'être le centre de redistribution vers la Caraïbe, vers l'Amérique du Sud, si on est assez intelligent et on le développe comme il faut pour un certain nombre d'industries ou de manufacturiers européens. Donc, la pire des choses pour un territoire comme Saint-Martin serait de mettre tous ses œufs dans le même panier. L'activité touristique au niveau du port, l'accueil et le home boating par rapport à la croisière, mais l'activité touristique sur Saint-Martin, ce sont les hôtels, les friches hôtelières sur lesquelles nous travaillons parce que l'ambition est que ce territoire puisse avoir une offre hôtelière de l'ordre de 3 500 chambres. Donc, l'industrie touristique, ce n'est pas le port. Ce sont nos hôtels. C'est ce que l'on voit avec nos villas et même le Airbnb, etc. Donc, il ne faudrait pas du tout considérer que presque un peu la diversification de notre activité, même sur la zone de Galisbay, nous avons cette ambition puisque nous avons un nombre conséquent de jeunes qui sont dans les secteurs de l'informatique, des start-up, etc. Oui, nous avons cette ambition d'avoir, je mets entre guillemets, la "Silicon Valley de Saint-Martin" aussi. Et c'est parce que nous avons des jeunes du territoire qui sont formés, qui travaillent dans de grandes entreprises au niveau national, qui conçoivent des logiciels, des jeux, etc. Et qui... peut-être ont cette ambition d'utiliser aussi leur territoire, puisqu'aujourd'hui, on peut être n'importe où dans le monde et travailler. On n'est plus obligé d'être en présentiel et dans ces secteurs de l'informatique, etc. Même en étant au fin fond de je ne sais pas où, dès qu'on a Internet, on a la capacité de travailler, de développer des technologies, des logiciels, des produits, des applications, etc. Donc, soyons rassurés, il est indispensable pour le territoire parce que, et Dieu merci, on a des jeunes qui ont été ambitieux, qui ont étudié dans des secteurs, dans des grandes universités et qui, aujourd'hui, voient dans les secteurs du commerce international, de l'activité des exports, des opportunités de revenir sur le territoire pour travailler.

Réponse de Monsieur Albéric Ellis :

« Peut-être pour compléter la réflexion de monsieur Sylvestre. En fait, monsieur Sylvestre, pour nous, le défi c'est quoi ou le challenge c'est quoi ? C'est comment trouver la bonne cohabitation, entre ces deux activités, en sachant que l'activité de commerce du port, c'est l'activité principale, l'activité de croisière ou du moins la niche que nous cherchons, c'est une niche sur quatre mois. Donc, en fait, sur quatre mois, il y aura une organisation adaptée, nous permettant effectivement de mettre en place le meilleur accueil et la meilleure mobilité possible pour ces passagers, tout en utilisant ce quai, tout en sachant que ce quai sera un quai polyvalent. Quand il n'y a pas de croisière, le quai sera aussi utilisé pour du commerce. Donc toute la réflexion est autour effectivement de la meilleure organisation, la meilleure cohabitation pour faciliter cette mobilité. Et donc en arrière-quai, comme a expliqué monsieur le vice-président, un port vit d'une zone logistique. Nous devons créer des opportunités. Nous voulons nous positionner sur le transbordement. Un transbordement, c'est quoi ? C'est une marchandise qui arrive, qui n'est pas destinée au territoire, qui est stockée sur le quai et qui est rechargée sur un autre navire. Mais le transbordement peut aussi être de la transformation donnant de la valeur ajoutée à de la marchandise. Et ce transbordement, cette création de valeur ajoutée, se fait dans une zone logistique. »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« C'est pour ça que le terme industriel est un terme très fort. Il ne s'agit pas d'industrie telle qu'on peut imaginer, mais vous savez, grâce à l'esthétique, grâce à la prise en considération des éléments environnementaux, même des industries peuvent se nicher dans des zones de verdure, etc. Mais ce que je souhaite porter quand même comme précision, il est vrai que le choix le meilleur aurait été d'avoir

dans la baie de Marigot l'accueil de la croisière, etc. Mais l'impact environnemental sur le fond marin, sur notamment les herbiers, etc. bon, les études vont être menées, mais aujourd'hui, l'environnement compte. Et donc, le fait d'avoir le quai et une partie de l'activité croisière pour le home boating, puisqu'on dit croisière, soyons rassurés, il ne s'agit pas des paquebots de 8 000, 10 000 passagers, vous voyez un petit peu les bateaux qui fréquentent la baie de Marigot, etc. c'est quelques centaines au maximum, 700-800. Donc, il ne s'agit pas non plus de l'industrie de la croisière comme nous l'avons de l'autre côté. Donc, c'est pour cette raison qu'effectivement, aujourd'hui, la meilleure option, c'est d'avoir l'accueil et le home putting dans le cadre de ce projet. L'avenir nous dira, mais... L'impact sur le fond marin pour faire le dragage nécessaire pour avoir même 6 mètres dans la baie de Marigot, ce sera un impact très important et cela n'a pas été tout de suite. De toute façon, le choix, les études seront faites à l'avenir, mais aujourd'hui, le choix, c'est effectivement de faire cette polyvalence par rapport à cette infrastructure. »

Intervention 9 : (même participant que l'intervention 8)

(traduit de l'anglais) « Pas vraiment, mais je voudrais dire quelque chose d'autre. Et en parlant de ce que dit Mme Davis, quand on parle de la génération plus jeune, vous êtes là aujourd'hui comme... les décideurs politiques, quels conseils donneriez-vous à ceux qui viennent ? Parce que je suis dans mes 30 ans et beaucoup de millions sont en train de s'éloigner. Quand je dis éloigné, je veux dire mentionné. Juste maintenant, vous avez parlé de PPI. Et personne ne sait quel est le futur. Nous parlons de l'instabilité et d'autres choses. Quel conseil pourriez-vous donner à ceux qui viennent en termes de refinancement de ces PPE et de ces millions qui seront investis dans le pays ? Pour nous qui sommes venus, que ce soient des trentenaires ou des jeunes, qu'est-ce que vous pourriez dire sur cela ? S'il vous plaît. »

(Monsieur Alain Richardson demande au participant de préciser sa question – traduit de l'anglais) : « je n'ai pas compris la question, que les investissements qui sont faits aujourd'hui mettent en danger la génération plus jeune ? »

(traduit de l'anglais) « Non, non, pas mettre en danger, c'est comment, quels sont les accès que vous nous donnez, ou quel est l'avis que vous nous donnez pour nous dire, « Bien, nous faisons cela aujourd'hui, et demain, vous pourrez faire cela pour continuer à financer l'investissement. » ? »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

(traduit de l'anglais) « L'avantage que nous avons eu a été une île. Il n'y aurait pas besoin d'un second port. Il n'y aurait pas besoin d'un second aéroport. Donc les investissements qui sont faits aujourd'hui sont des investissements qui doivent durer une très longue période de temps. Les investissements qui sont faits aujourd'hui sont des investissements structurels qui ouvrent des portes et des opportunités pour le futur. Le conseil que je donnerais aux jeunes, pour ceux qui sont déjà dans le marché des emplois ou ceux qui sont encore jeunes et qui veulent étudier ou ceux qui sont déjà dans les universités, c'est que cette île est pleine d'opportunités. Saisissez les opportunités qui sont offertes à nos gens. Nous parlons du port, nous parlons de son développement, mais ce ne sont pas les sujets de ce soir. Mais en tant que vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, il y a beaucoup d'autres domaines et de mesure que nous avons mis en place et que nous avons l'intention de mettre en place, pour que nos jeunes puissent faire comme nos parents. Parce que notre peuple a cette compétence entrepreneuriale naturelle. Ce n'est pas personnel, mais votre grand-père et votre mère, ce sont des gens qui ont été dans le business. Les gens de Saint-Martin, malheureusement, nous avons lâché le fait un peu d'être des propriétaires de business, d'être dans le business. Un port avec les opportunités qu'il ouvre, il faut

qu'il y ait une opportunité pour les jeunes pour s'impliquer dans le business. Il faut qu'il y ait une opportunité pour ceux qui, que ce soit dans, vous pouvez l'appeler « back office » de d'emploi ou de l'export, il y a un rôle pour les managers, il y a un rôle pour les comptables, il y a un rôle pour le personnel de l'AGR. Ce n'est pas seulement des emplois en termes de manutention – comment vous l'appellez en anglais désolé ? – « Manure-handling » et ainsi de suite. Ils sont, nous les appelons des emplois de bureau et ainsi de suite. Et ce sont des opportunités qui s'ouvriront. Donc aujourd'hui, nos jeunes gens doivent être, le plus jeune, je vais utiliser le slang de l'ancienne personne : en école, étudier, réussir. Vous êtes peut-être aujourd'hui, peut-être juste un employé, peut-être en train de travailler pour la Collectivité, mais vous avez l'ambition de ne pas rester nécessairement un employé. Il y a des opportunités qui existent et qui continueront d'exister pour que nos gens puissent devenir leur propre boss. Et nous ne pouvons que, et je terminerai par cela, vous vous souvenez, dans une conférence il y a quelques années aux États-Unis, quelqu'un a dit que le rôle du gouvernement est quoi ? D'ouvrir les portes. Mais c'est la responsabilité des gens d'entrer et de gérer leurs opportunités. Nous n'ouvrons que les portes et créons des opportunités. »

Intervention 10 : (même participant que l'intervention 9)

« Ok, exactement. C'est mon point, exactement. Le rôle du gouvernement est d'ouvrir les portes. Mais de votre point de vue, quels conseils donnez-vous pour garder cette porte ouverte ? »

Réponse de Monsieur Alain Richardson :

« Quels conseils dois-je donner ? Le moment où vous entrez dans cette porte, vous êtes à l'intérieur. Donc personne ne peut vous montrer la porte ouverte. »

L'animateur exprime le fait que le débat ne doit pas être limité à deux personnes et qu'il pourra être possible de continuer ces échanges pendant le cocktail informel après la réunion.

1.4. Quelles prochaines étapes ?

L'animateur invite Monsieur Albéric Ellis à présenter la suite des échanges, qui prendra la forme de la concertation continue.

Monsieur Albéric Ellis indique que, concernant les études environnementales, le dossier a été déposé. Si le dossier suit son cours correctement, l'EPSM espère obtenir les autorisations d'ici la fin 2025, pour démarrer ensuite les travaux en 2026. Il présente ensuite les mesures que mettra en place le port dans le cadre de la concertation continue :

- **Généraliser les visites de ports**, qu'on appelle « journées port ouvert ». Ces journées visent à donner la possibilité à tout le monde, surtout les jeunes, de visiter le port et des vieux gréments. L'EPSM va essayer de généraliser ces rendez-vous sur l'année, sachant qu'une première date est fixée au 19 janvier ; caler ces dates se fait en collaboration avec une association pour se coordonner avec l'arrivée des vieux gréments sur le port.
- **Mettre en place un comité local d'information et de suivi (CLIS)**, pour permettre à des représentants de la société civile de participer à l'avancement du projet d'extension du port.
- **Mettre en place un conseil consultatif scientifique (CCS)**, composé de scientifiques mais aussi peut être à des professeurs d'écoles. La forme définitive de ce conseil sera arrêtée au plus vite.
- **Mettre en place une newsletter du port** informant la population et la communauté portuaire des avancées du projet d'extension du port. Cette newsletter pourra peut-être se faire via la newsletter de la Collectivité, déjà en place.

- **Poursuivre la mise en place de zones de mouillages** dans le cadre des mesures de compensation des impacts du projet d'extension du port, afin de préserver les fonds marins. L'EPSM a déjà créé une ZMEL à Marigot. L'objectif est de créer une zone de mouillage organisée aussi à Grand Case et à Cul-de-Sac, dans le périmètre administratif de l'EPSM. Dans ce cadre, l'EPSM va poursuivre les échanges et les discussions avec l'association des plaisanciers de Saint-Martin et toute la population, en plus des conseils de quartier.

L'animateur invite Monsieur Alain Richardson à préciser les mesures qui seront mises en place par la Collectivité pour engager ou poursuivre le dialogue sur tous ces projets.

Monsieur Alain Richardson indique qu'il souhaite intégrer les conseils de quartier pour les associer au suivi du projet d'extension du port, ainsi qu'aux autres projets de la Collectivité. Il salue les membres des conseils de quartiers présent·es dans la salle et réaffirme son attachement à la démocratie participative. Il souligne que les projets de production d'énergie via la biomasse et le projet d'extension d'usine de production d'eau potable feront l'objet d'enquêtes publiques sous peu. Il indique qu'il est crucial de maintenir des échanges permanents avec la population autour de tous ces projets qui seront financé par le PPI en cours de création, qui durera jusqu'en 2035, car ces projets impacteront fortement la vie des populations.

Madame Myriam Lubino-Bissainte prend la parole pour conclure la réunion :

« Lors de ces réunions, puisque vous avez quand même évoqué un sujet très important qui concerne le lien touristique entre, effectivement, une extension du port et puis le développement de votre île. La concertation continue a le mérite finalement d'apporter et de continuer d'apporter vos contributions à l'évolution du projet jusqu'à l'enquête publique. Je rappelle que lors de l'enquête publique, il n'y aura plus rien à rajouter. Donc, plus vous allez en amont intervenir, proposer. Je pense que le vice-président vous l'a dit. Vous, en tant que jeune, vous allez entrer dans le projet. Et une fois que vous êtes rentré, c'est à vous de faire des propositions et d'avancer. Une fois que vous êtes rentré, vous ne ressortez pas. Donc il faut arriver en amont avec des idées, les proposer. Je pense qu'elles seront bien reçues et puis les financements viendront avec. Il faut surtout continuer de participer à tout ce qui va être mis en place. Je suis heureuse d'apprendre qu'effectivement, avec les écoles, il y aura des rencontres et toutes les sessions de port ouvert. »

2. NOTE D'AMBIANCE

La réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale, les échanges ont été constructifs malgré le nombre restreint de participant·es. Les efforts de l'ensemble des personnes à l'œuvre pour cette concertation préalable sur l'île de Saint Martin ont été salués ainsi que l'accompagnement des garant·es dans cette démarche. Le projet d'extension du port a continué à générer un nombre assez important de questions. Les échanges ont pu se poursuivre de manière plus informelle autour d'un buffet.

3. ÉMARGEMENTS

Nom - Prénom	Numéro de téléphone	Email
David Bernadette		
Masip Roger (97150 / St-Martin Breaking News)	06 90 38 12 42	rogermasip@yahoo.com
Lake Sébastien	06 90 66 95 42	sebastienlake@gmail.com
Gumbs Massy	06 90 55 81 11	
Hodge Angèle	06 90 72 80 22	angelehodge.tenholl@gmail.com
Braoder Claire	06 90 66 85 85	architecture@...
Pocreau Cyrile (Soualiga Post)	06 90 09 94 44	Cpocreau.post@gmail.com
Rembotte Igor	06 90 77 08 08	
Lots / Cots Steven		
Davenne Louise		louise.davenne@developpement-durable.gouv.fr
Sylvestre Nikomo		nikomosylvestre@gmail.com
Martin Marie	06 90 32 52 80	mmartin@ccism.com
Grot Ferdinand	06 90 77 75 71	joaniter26@hotmail.fr
Arnel Daniel		
Richardson Alain		
Baray D.	06 90 56 25 85	
Harrigan	06 90 13 25 36	
Lecam Yann	06 90 61 68 40	misterlecam@hotmail.fr

4. PHOTOS



